www.mairie-leval.fr
contact@mairie-leval.fr
04 94 37 02 20

LE VAL
COMMUNE DU VAR
HÔTEL DE VILLE
5 place de la Libération
83143 LE VAL

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Article 1 : Définitions

- La « collectivité » désigne la commune du VAL.
- Le « téléservice » désigne le « Guichet Unique » auquel l'usager a accès.
- Le « service » ou « service instructeur » ou « service gestionnaire du téléservice » désigne le service urbanisme de la commune du VAL.
- Les « CGU » désignent les présentes Conditions Générales d'Utilisation pour la saisine par voie électronique (SVE) et le suivi des dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme.
- Le « RGPD » désigne le Règlement Général sur la Protection des Données.
- L' « usager » désigne : l'usager particulier, l'usager professionnel…

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la commune de LE VAL et l'usager, ainsi que les conditions applicables à l'utilisation du téléservice.

Les termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation peuvent être amendés à tout moment, en fonction des modifications apportées au téléservice, de l'évolution de la législation ou de la réglementation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit.

Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

Ce téléservice est mis en œuvre dans le cadre des dispositions relatives :

- à la Modernisation de l'Action publique Territoriale,
- à l'ordonnance n°2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique,
- au décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique,
- à la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,
- au décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme,
- à l'arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Article 3 : Acceptation par l'usager des conditions générales d'utilisation du guichet unique

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'usager doit accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation

www.mairie-leval.fr
contact@mairie-leval.fr
04 94 37 02 20

LE VAL
COMMUNE DU VAR
HÔTEL DE VILLE
5 place de la Libération
83143 LE VAL

dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'usager a lu et accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les conditions du traitement automatisé des données à caractère personnel.

En utilisant le téléservice, l'usager accepte l'usage de ses coordonnées et l'exploitation des données fournies à la collectivité.

En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'usager.

Article 4 : Utilisation du téléservice

L'usager est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès.
Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Dans ce cas, la collectivité se réserve le droit d'intervenir sur le compte concerné.

L'utilisation s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur et notamment la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

Le Guichet Unique est accessible depuis le site internet de la Commune : https://www.mairie-leval.fr/

L'accès au Guichet Unique nécessite :

- une authentification valide pour les fonctions de dépôt et suivi des dossiers,
- et une adresse électronique valide.

Cette dernière sera utilisée par la collectivité pour les échanges avec les usagers.

Une adresse de messagerie ne peut être utilisée que pour un seul type de compte.

4.1 Création d'un compte :

L'usager crée un compte en sélectionnant « Demandeur » sur la page d'accueil du Téléservice.

Lors de l'inscription au Guichet Unique, l'usager choisit un mot de passe sécurisé, devant répondre aux règles de sécurité énoncées lors de la procédure de création.

www.mairie-leval.fr
contact@mairie-leval.fr
04 94 37 02 20

LE VAL
COMMUNE DU VAR
HÔTEL DE VILLE
5 place de la Libération
83143 LE VAL

L'usager doit conserver son identifiant et son mot de passe. Ceux-ci lui seront nécessaires pour accéder au compte personnel et aux services.
L'usager s'engage à préserver la confidentialité de son mot de passe.

Une fois le compte validé, l'usager peut ensuite se connecter au Guichet Unique et accéder à la gamme de téléservices urbanisme.

4.2 Gestion des consentements

Dans la rubrique « Mes paramètres », l'usager peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par la commune du VAL à l'adresse électronique de contact renseignée par l'usager. Il peut s'agir d'une communication régulière ou de communications ponctuelles d'ordre général.

4.3 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique « Mes demandes », d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la commune du VAL sur des téléservices reliés à Mon compte.

4.4 Limitation

L'usager peut déposer un certain nombre de pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche.
Les extensions de format de fichier acceptées sont : *.pdf, *.jpg, *.png, *.tiff, *.eps.

L'administration limite à 100 Mo le poids global de l'ensemble des pièces transmises via le formulaire.

En cas de fichiers de très grosse taille, le pétitionnaire doit prendre contact préalablement avec le service instructeur.

Article 5 : Gestion des données personnelles

Dans la rubrique Mon profil, l'usager peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'usager, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à Mon Compte, après du recueil du consentement de l'usager.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'usager sur des téléservices reliés à Mon compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'usager de fournir plusieurs fois à la commune les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des données RGPD 2016/679 et à la règlementation nationale associée, l'usager bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur Mon

www.mairie-leval.fr
contact@mairie-leval.fr
04 94 37 02 20

LE VAL
COMMUNE DU VAR
HÔTEL DE VILLE
5 place de la Libération
83143 LE VAL

compte. Il peut en demander la suppression, soit depuis le téléservice, soit en appelant le service urbanisme de la commune de Le Val.

De son coté, en cas de manquement du demandeur aux présentes conditions générales d'utilisation, la commune de Le VAL se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse dans un délai de quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 6 : Responsabilités et garanties

L'usager est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'usager et sous son entière responsabilité.

En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai la commune de LE VAL via l'adresse électronique urbanisme@mairie-leval.fr ou par téléphone au service instructeur 04.94.37.32.51.

La commune de LE VAL ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit.

La commune de LE VAL ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Commune de Le Val ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Commune de Le Val ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Commune de Le Val ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La Commune de Le Val décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

www.mairie-leval.fr
contact@mairie-leval.fr
04 94 37 02 20

LE VAL
COMMUNE DU VAR
HÔTEL DE VILLE
5 place de la Libération
83143 LE VAL

La Commune de Le Val ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 7 : Archivage et preuve

La commune de LE VAL est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des conditions générales d'utilisation sont archivées électroniquement par les services de LE VAL, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 8 : réclamation

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur le site web de la commune de LE VAL ou via l'adresse électronique urbanisme@mairie-leval.fr

Article 9 : Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la Commune de Le Val ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Commune de Le Val, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'usager aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Commune de Le Val.

Article 10 : Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'usager en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.